

## CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES DE MATCH - RACING 2023

SNO - NANTES, CARQUEFOU  
27 AVRIL – 1<sup>er</sup> MAI 2023

### MODALITES DE SELECTION

#### PREAMBULE :

Le Championnat d'Europe Jeunes de Match - Racing (coureurs nés en 2001 et après) aura lieu en France, à Port Breton / Carquefou, du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 2023.

L'épreuve se déroulera sur des J22 avec spi symétriques, en équipages de 3 ou 4 personnes pour un poids maximum d'équipage de 262,5 kg.

La FFVoile souhaite qu'une Délégation Française soit présente sur ce Championnat. EUROSAF attribuera deux places à la FFVoile, et il est possible qu'EUROSAF attribue une (des) place(s) supplémentaire(s) à la FFVoile pour ce Championnat.

Ce document a pour but de préciser les modalités de sélection que la FFVoile met en place pour désigner le(s) skipper(s) et leur(s) équipage(s).

#### 1 – CANDIDATURES :

1.1 Les skippers qui souhaitent participer au Championnat d'Europe Jeunes de Match – Racing 2023 devront faire acte de candidature auprès de la FFVoile.

1.2 Les candidatures devront présenter l'équipage (composition, poids et CV de chaque membre), le programme de préparation, l'objectif sportif fixé et le budget prévisionnel.

1.3 Les skippers et leurs équipages faisant acte de candidature devront notamment :

- S'engager à honorer leur sélection dans le cas où ils seraient sélectionnés par la FFVoile (tout désistement pourrait engager une procédure disciplinaire au niveau de la FFVoile),
- S'engager à tout mettre en œuvre (entraînements, préparation physique, navigations, etc.) pour réaliser une performance remarquable au Championnat d'Europe Jeunes de Match – Racing.
- Pour les sportifs concernés par le « Suivi médical réglementaire » : ils devront impérativement être à jour des exigences de ce suivi, le jour de la compétition

1.4 Les candidatures devront être adressées à Mathieu Richard ([mathieu.richard@ffvoile.fr](mailto:mathieu.richard@ffvoile.fr)) et au service des Pratiques Sportives Habitable ([habitable@ffvoile.fr](mailto:habitable@ffvoile.fr)) au plus tard le 15 février 2023.

## 2. REGROUPEMENT NATIONAL U23

### 2.1 Organisation d'un « Regroupement National U23 »

Un regroupement national U23 sera organisé par la FFVoile : il se déroulera du mardi 21 au vendredi 24 février 2023.

Pour participer à ce regroupement, les skippers et équipages devront faire acte de candidature auprès de la FFVoile selon les modalités qui leur seront communiquées.

Une sélection pourra être réalisée en fonction du nombre de demandes et en fonction du nombre de places disponibles. Cette sélection sera réalisée par les cadres techniques en charge du match-racing.

### 2.2 « Coach regatta »

Au cours du « regroupement national U23 », une « coach regatta » sera si possible organisée (régate organisée par les cadres techniques animant le regroupement national).

Le classement de cette « coach regatta » pourra servir de classement de référence au sélectionneur, pour sélectionner le(s) skipper(s) au Championnat d'Europe Jeunes 2023.

## 3- SELECTION DE LA DELEGATION :

### 3.1 Désignation du sélectionneur :

La FFVoile désigne le Directeur Technique National de la FFVoile comme sélectionneur, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile du 21 janvier 2022.

### 3.2 Rôle du sélectionneur :

Le sélectionneur validera la Délégation (skipper(s) et équipage(s)) pour le Championnat d'Europe Jeunes de Match - Racing 2023.

Le sélectionneur pourra s'appuyer sur le classement établi à l'issue de la « coach regatta ».

Il pourra s'entourer de tous les experts de son choix pour l'aider dans son travail de sélection.

Le sélectionneur se réserve le droit de modifier la composition d'un équipage, notamment en sélectionnant des équipiers issus de différentes candidatures ou des équipiers qui n'auraient pas été intégrés dans un dossier de candidature déposé par un skipper.

### 3.3 Échéances :

La composition de la Délégation pour le Championnat d'Europe Jeunes de Match - Racing 2023 sera annoncée au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2023.

### 3.4 Place(s) supplémentaire(s) :

Si une ou plusieurs place(s) supplémentaire(s) est (sont) attribuée(s) à la France ultérieurement à la date du 1<sup>er</sup> mars, alors le sélectionneur pourra désigner un (ou plusieurs) skipper(s) et équipage(s) parmi ceux ayant postulé à la sélection.

3.5 S'il estime que les conditions de niveau ou de préparation sont insuffisantes, le sélectionneur se réserve le droit de ne sélectionner aucun équipage, ou de ne pas élargir la Délégation en cas de place(s) supplémentaire(s) attribuée(s) à la France.

3.6 En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité de se préparer ou de participer au Championnat d'Europe Jeunes de Match - Racing, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation terminale, le sélectionneur pourra modifier la Délégation ou la composition d'un équipage, et ce à tout moment, sur proposition justifiée de l'encadrement.

#### 4- LITIGES ET INTERPRETATION :

4.1 Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile